

cueil que lui a fait la presse. Voici comment le lendemain matin même, le rédacteur du "Journal", d'Ottawa, appréciait la question sur laquelle avait roulé le débat, le soir précédent :

Voici ce qu'affirme M. Foster, affirmation à laquelle le ministre actuel de l'Intérieur, dans sa réplique, n'a pas opposé de dénégation. C'est que la compagnie commerciale de l'Atlantique-Nord devait toucher la somme de \$5 par tête, pour tous les immigrants venus au Canada, de nombre de pays de l'Europe, peu importe que la compagnie les eût recrutés ou non.

Le "Citizen" d'Ottawa donne la même interprétation aux observations de l'honorable député. J'en conviens, il est possible que la faute ne retombe pas entièrement sur l'honorable député, mais il est responsable de la chose dans une certaine mesure. Les correspondants des grands journaux à Ottawa, tels que la "Gazette" de Montréal, le "Mail and Empire" et plusieurs autres journaux publiés au Canada, s'accordent à donner la même interprétation au discours de l'honorable député qui paraît avoir voulu créer dans les esprits l'impression que cette prime était versée à la compagnie pour chaque immigrant du continent, admis au pays. En justice pour le Gouvernement et pour faciliter l'intelligence de la convention, la presse du pays devrait se piquer d'exactitude dans l'exposé des faits.

Je viens de déclarer, il y a quelques instants, qu'à plusieurs égards, les discours prononcés par certains députés à l'appui de l'amendement pullulaient d'inexactitudes et de réticences. Citons une partie des observations présentées par le député de Jacques-Cartier (M. Monk), afin de bien mettre en lumière le fait que j'avance : c'est que les députés qui appuient cet amendement n'ont guère le souci de l'exactitude dans l'exposé des faits. Je cite ses propres paroles :

Une autre révélation découlant de cette enquête, c'est que nous ne traitons pas directement avec la compagnie en effectuant les paiements. Ces versements, qui atteignent le chiffre élevé de \$250,000 se sont effectués en Angleterre même. Je n'affirme pas que ces sommes aient invariablement été remises à monsieur Preston lui-même ; mais il ne saurait faire doute qu'on lui ait fait quelques-unes de ces remises.

Monsieur l'Orateur, je l'affirme sans crainte, il n'a pas été soumis au Parlement une seule preuve tendant à autoriser pareille affirmation de la part de l'honorable député (M. Monk). S'il se fût donné la peine d'examiner les chèques soumis au comité, il se serait convaincu que quelques-uns de ces chèques portent la signature de M. Preston, mais que lord Strathcona y a également apposé la sienne. Rien n'autorise cette affirmation de l'honorable député, et en la formulant, il a sans doute cherché à induire la Chambre à erreur sur les faits.

(A six heures, la séance est suspendue.)

M. A. K. MACLEAN.

## Reprise de la Séance.

La Chambre reprend ses travaux à huit heures.

M. A. K. MACLEAN : Avant la suspension de la séance, à six heures, monsieur l'Orateur, j'ai affirmé que dans les observations qu'ils ont formulées à l'appui de l'amendement, les députés de la gauche, au lieu de se livrer à une loyale, franche et sincère discussion de la question faisant le fond de l'amendement, se sont plutôt évertués à dénaturer et à dissimuler les faits. J'ai prouvé fort clairement, je crois, que le député de Toronto-nord (M. Foster), avec ou sans préméditation, a induit nombre de journaux canadiens à annoncer, samedi dernier, que, dans son essence, le marché conclu avec la compagnie commerciale de l'Atlantique-Nord comportait le paiement d'une prime de \$5 pour chaque immigrant admis au pays.

J'ai désigné quelques-uns de ces journaux et il m'eût été facile d'en mentionner d'autres. Ainsi, le "Citizen" d'Ottawa et le "News" de Toronto ont annoncé, dans leurs articles de fond, que l'opposition avait rendu un service signalé au pays en forçant le Gouvernement à rescinder un traité stipulant le paiement d'une prime de £1 pour chaque immigrant venu au pays. Au cours de mes observations, j'ai signalé une affirmation erronée formulée par le député de Jacques-Cartier (M. Monk), déclarant qu'à ses yeux au moins, il était évident, d'après les liasses de documents soumis au comité, que les nombreuses remises faites par le Gouvernement à la compagnie commerciale de l'Atlantique-Nord ont été effectuées par l'entremise de M. Preston, du bureau de Londres et que nombre de ces paiements ont été faits directement à ce dernier. Je le répète, pareille affirmation est dénuée de tout fondement. Je tiens à signaler à la Chambre une ou deux autres assertions erronées. Mais d'abord, relevons ce qu'il convient d'appeler une suppression de fait.

M. MONK : Comme l'honorable député m'accuse d'avoir induit la Chambre à erreur, me permettrait-il de lui demander comment il explique la raison d'être du câblogramme si souvent mentionné par M. Smart, dans sa déposition, câblogramme adressé par M. Smart, alors sous-ministre de l'Intérieur, à M. Preston, à Londres et dans lequel il dit : "Je vous transmets aujourd'hui, ou je prends les dispositions voulues pour vous transmettre, aujourd'hui, mille louis sterling ?"

M. A. K. MACLEAN : L'honorable député doit se rappeler que M. Preston est un officier fédéral, spécialement chargé de l'œuvre de l'immigration à Londres et il est dans l'ordre que ces câblogrammes s'échangent entre lui et le sous-ministre. Mais même en donnant à ce câblogramme l'interprétation la plus littérale, il ne s'en-